

Image not found or type unknown



Contrat de licence suite liquidation judiciaire?

Par **mpadi**, le **15/03/2012** à **20:23**

Bonjour,rrnMa société a été placée en liquidation judiciaire, je suis personnellement propriétaire de ma marque. Ai je le droit à titre personnel de faire un contrat de licence à une société désireuse de commercialiser mon concept ?rnMerci pour votre réponse

Par **Michel**, le **21/03/2012** à **11:20**

Bonjour,rrnSi vous n'avez pas signé de contrat d'exclusivité avec votre société pour votre marque, vous pouvez très bien la concéder à une autre société.rnrnMichelnLegalacte.fr - Site de téléchargement de documents juridiques